

PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À SHAWINIGAN

CADRE STRATÉGIQUE 2026-2029



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	3
1. ENJEUX DU TERRITOIRE	4
2. VISION PARTAGÉE	5
3. VALEURS COMMUNES	5
4. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES PRINCIPES D'ACTION	6
STABILITÉ RÉSIDENIELLE	6
COHABITATION SOCIALE	7
CAPACITÉ D'AGIR ET INCLUSION SOCIALE	8
CONTINUUM DE SERVICES	9
5. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES	10
6. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE	12

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

L'itinérance est un phénomène complexe et multifactoriel qui interpelle un ensemble d'actrices et d'acteurs au sein d'une communauté. Alors qu'elle était observée particulièrement dans les grands centres urbains, elle touche maintenant des villes médianes, comme Shawinigan. Des problématiques telles que : l'accès au logement, la précarité économique, la santé mentale, la dépendance et les ruptures de parcours se traduisent par une augmentation des situations d'itinérance et de désaffiliation.

Face à cette réalité, le Comité intersectoriel en itinérance de Shawinigan¹, réunissant une vingtaine de partenaires (institutionnel, communautaire, municipal, socioéconomique et gouvernemental), reconnaît que la prévention et la lutte à l'itinérance nécessitent une approche intersectorielle, fondée sur la concertation, la complémentarité des expertises et une responsabilité partagée.

Le présent cadre stratégique s'inscrit dans une logique de gouvernance collaborative. Il vise à établir une vision commune, à préciser les principes d'action partagés et à définir les grandes orientations guidant les interventions sur le territoire.

Ce cadre constitue un document de référence auquel ont adhéré conjointement les partenaires engagés dans la prévention et la lutte à l'itinérance à Shawinigan. Il établit les fondements de l'action intersectorielle et soutient la cohérence des interventions.

Il ne remplace pas les mandats spécifiques des organisations ni les plans sectoriels existants. Il vise plutôt à favoriser un arrimage structuré entre les différents acteurs et actrices, dans une perspective de coresponsabilité face à l'itinérance.

Le cadre définit la vision, les valeurs, les principes d'action et les axes d'intervention. Le plan d'action concerté, qui en découle, précise quant à lui les orientations stratégiques, les actions prioritaires, les responsabilités et les indicateurs de résultats.

¹Le Comité intersectoriel en itinérance de Shawinigan a été initié par le Corporation de développement communautaire de Shawinigan, le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et la Ville de Shawinigan, qui agissent en tant que comité de coordination. La liste complète des membres du Comité se trouve en annexe.

1. ENJEUX DU TERRITOIRE

L'itinérance se manifeste sous différentes formes : situationnelle, cyclique ou chronique. Elle touche des profils variés, incluant de jeunes adultes, des personnes âgées, des femmes, des membres des communautés autochtones et des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.

Dans le cadre de cette démarche de concertation, les partenaires du territoire ont relevé les enjeux suivants :

- L'accès limité à des logements sociaux, abordables et adaptés aux besoins ;
- L'augmentation de l'itinérance visible et des tensions dans certains espaces publics ;
- Les ruptures de services lors de transitions de parcours (sorties d'établissements, évictions, hospitalisations) ;
- Les obstacles à l'accessibilité et la continuité des services ;
- Les obstacles à l'autonomie financière et à l'insertion socioprofessionnelle.

Ces enjeux appellent une réponse coordonnée, ancrée dans les réalités locales et adaptée aux spécificités d'un territoire comme Shawinigan.



2. VISION PARTAGÉE

Les membres du comité intersectoriel en itinérance pour le territoire de Shawinigan partagent une vision commune de la prévention et de la lutte à l'itinérance :

Prévenir et lutter contre l'itinérance repose sur une **responsabilité collective** qui, par la concertation et la collaboration, vise à placer l'individu au centre des actions afin de favoriser la **cohabitation sociale**, le **droit au logement** et un continuum de services au sein d'une communauté inclusive.

3. VALEURS COMMUNES

Afin de guider les interventions, le comité intersectoriel a défini quatre valeurs :

DIGNITÉ

Chaque personne a droit au respect, à la considération et à des conditions de vie décentes, indépendamment de son parcours ou de sa situation.

SOUPLESSE

Les réponses aux situations d'itinérance doivent être adaptées, évolutives et sensibles aux contextes changeants.

INCLUSION

La diversité des profils, des usages et des trajectoires constitue une richesse collective. Les milieux de vie doivent être accueillants et exempts de discrimination.

HUMANISME

Les interventions doivent être guidées par l'écoute, l'empathie, la bienveillance et la reconnaissance de la complexité des réalités vécues.

4. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES PRINCIPES D'ACTION

Les orientations stratégiques du cadre s'appuient sur les axes d'intervention de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du gouvernement du Québec.

Les principes d'action expriment comment nous souhaitons agir collectivement pour réaliser nos objectifs. Ainsi, ils guident les interventions et les décisions, sans toutefois prescrire de façon précise les résultats. Dans le contexte de l'itinérance, les principes d'action permettent d'adapter les indicateurs de suivi à la complexité de l'enjeu, à la réalité des parcours et aux besoins des personnes.



STABILITÉ RÉSIDENIELLE

Favoriser la stabilité résidentielle par des solutions de logement adaptées aux parcours.

Intention

Cette orientation propose une approche globale de la stabilité résidentielle en encourageant l'accès à une diversité de solutions. Elle reconnaît que la stabilité résidentielle constitue un levier central de prévention et de réduction de l'itinérance, tout en affirmant que le logement, à lui seul, ne suffit pas à répondre à la complexité des situations vécues. Elle repose donc sur des interventions de prévention et de sorties durables de l'itinérance, qui incluent un accompagnement en cohérence avec les besoins des personnes et les capacités du milieu.

Principe d'action

Adapter les solutions de logement aux parcours des personnes afin de prévenir les situations d'itinérance et de favoriser la stabilité résidentielle, en tenant compte des besoins d'accompagnement.



COHABITATION SOCIALE

Mettre en œuvre un plan de cohabitation sociale favorisant des espaces collectifs inclusifs et respectueux.

Intention

Cette orientation vise à soutenir le vivre-ensemble dans les espaces publics et collectifs en reconnaissant la diversité des usages, des parcours et des réalités sociales. Elle mise sur une gestion proactive des tensions, sur la médiation sociale et sur des aménagements favorisant une appropriation inclusive et sécuritaire des milieux de vie, tant pour les personnes en situation d'itinérance que pour l'ensemble de la population.

Principes d'action

Reconnaître la diversité des usages et des parcours dans les espaces publics en misant sur la prévention, la médiation, ainsi qu'une approche humaine et respectueuse afin de favoriser la cohabitation sociale.



CAPACITÉ D'AGIR ET INCLUSION SOCIALE

Renforcer la capacité d'agir, l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes.

Intention

Cette orientation vise à soutenir les personnes en situation ou à risque d'itinérance dans le renforcement de leur capacité d'agir, leur autonomie et leur inclusion sociale. Elle reconnaît l'importance de l'accompagnement, de l'accès aux services, de l'insertion socioprofessionnelle et de la reconnaissance des forces et aspirations des personnes dans leurs parcours.

Principes d'action

- Placer les personnes au cœur des décisions et des interventions en reconnaissant leurs forces, leurs aspirations et leur capacité d'agir.
- Soutenir des parcours d'autonomie et d'inclusion sociale flexibles et adaptés aux réalités des personnes.





CONTINUUM DE SERVICES

Assurer un continuum de services accessibles, adaptés et coordonnés.

Intention

Cette orientation vise à assurer un continuum de services cohérents, accessibles et adaptés aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance, tout au long de leurs parcours. Elle reconnaît que les situations d'itinérance résultent souvent de ruptures multiples (résidentielles, sociales, institutionnelles ou relationnelles) et que leur prévention et leur réduction reposent sur la capacité collective à offrir des trajectoires de services continues et coordonnées.

Elle met de l'avant la concertation intersectorielle comme condition essentielle pour améliorer l'arrimage entre les services de santé, les services sociaux, le logement, l'hébergement, l'accompagnement et les mesures d'insertion socioprofessionnelles. Cette orientation vise à renforcer la continuité des parcours, à faciliter les transitions entre les services et les milieux de vie, et à réduire les angles morts du système qui contribuent à la désaffiliation et à la chronicité des situations d'itinérance.

Principes d'action

- Renforcer la coordination intersectorielle afin d'assurer des trajectoires de services continues et cohérentes.
- Adapter l'organisation et l'arrimage des services aux besoins des personnes afin de prévenir les ruptures de parcours.

5. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

La prévention et la lutte à l'itinérance reposent sur une gouvernance territoriale partagée. Les rôles et responsabilités sont complémentaires, coconstruits et évolutifs. La clarification des rôles vise à renforcer la cohérence, la coordination et la coresponsabilité.

Principes de gouvernance :

Aucune organisation ne peut, à elle seule, prévenir ou réduire l'itinérance. L'action collective exige un arrimage constant entre les secteurs du logement, de la santé, des services sociaux, de l'aménagement, de la sécurité publique, de l'emploi et du développement social.

La gouvernance repose donc sur :

- La reconnaissance des mandats respectifs;
- La complémentarité des expertises;
- La concertation intersectorielle;
- La coresponsabilité face aux enjeux territoriaux.

Le comité intersectoriel en itinérance de Shawinigan

Le comité intersectoriel en itinérance constitue l'instance privilégiée de concertation pour notre territoire. Il agit comme espace de coordination, de mobilisation et d'apprentissage collectif.

Il assure :

- L'identification et l'analyse des enjeux émergents;
- L'arrimage des initiatives;
- Le suivi du plan d'action concerté;
- Le partage d'information stratégique;
- Le maintien d'un dialogue intersectoriel.
- Les partenaires socioéconomiques et institutionnels participent au développement de milieux inclusifs et au renforcement de l'autonomie et de la participation sociale.

Les partenaires contribuent à la prévention et à la lutte à l'itinérance selon leurs mandats respectifs, leurs expertises et leurs responsabilités organisationnelles.

- Le **CIUSSS** agit en matière de santé et de services sociaux, d'accompagnement clinique et dans la continuité des services. Il a également le mandat de coordonner la gouvernance locale en matière d'organisation des services et de la concertation.
- Les **organismes communautaires** apportent leurs connaissances fines des réalités du terrain et leur capacité d'intervention de proximité.
- La **municipalité**, en tant que gouvernement de proximité, joue un rôle de facilitateur, de partenaire et, lorsque requis, de leader. Elle contribue à l'aménagement du territoire, la gestion des espaces publics, le développement de logements abordables, le sentiment de sécurité et la mobilisation des services municipaux.
- Les **partenaires socioéconomiques** et **institutionnels** participent au développement de milieux inclusifs et au renforcement de l'autonomie et de la participation sociale.



6. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du plan d'action concerté fera l'objet d'un suivi régulier au sein du comité intersectoriel. Des indicateurs de réalisation permettront d'apprécier l'évolution des actions et leurs retombées. Une attention particulière sera portée à la documentation des pratiques et à l'adaptation continue des interventions.

Membres du comité intersectoriel en itinérance – Shawinigan

- Aire Ouverte
- Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières, point de service de Shawinigan
- Centre d'entraide aux rayons du soleil
- Centre de services scolaire de l'Énergie
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) *
- Centre Roland-Bertrand
- COMPLICE
- Corporation de développement communautaire de Shawinigan (CDC) *
- Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie
- Services Québec
- Sûreté du Québec
- Tandem Mauricie
- TRàSH
- Ville de Shawinigan *

* *Comité de coordination du comité intersectoriel*

Le cadre stratégique a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Shawinigan le 12 mai 2026.